



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 39167

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur les conclusions de la mission d'information parlementaire sur la réforme du droit des sociétés. Mise en place au sein de la commission des Lois de l'Assemblée nationale en octobre 2002, cette mission a rendu son rapport en décembre 2003. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle suite il entend réserver aux propositions émises. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire que d'importantes réformes du droit des sociétés ont été menées afin de restaurer la confiance des investisseurs et des actionnaires dans le marché. En effet, la loi de sécurité financière du 1er août 2003 a réformé le contrôle légal des comptes et a développé la transparence au sein des sociétés. Sur ce dernier point, par exemple, la mise en place de procédures de contrôle interne a été imposée, les actions en justice des associations d'investisseurs ont été favorisées, la participation des sociétés de gestion de portefeuille aux assemblées générales a été renforcée, et les informations données aux actionnaires et au comité d'entreprise, notamment en matière de rémunération des dirigeants, ont été augmentées. Par ailleurs, l'ordonnance du 25 mars 2004 a rénové le régime des sociétés à responsabilité limitée. Enfin, l'ordonnance du 24 juin 2004 a profondément modernisé le droit des valeurs mobilières des sociétés commerciales. S'agissant de la mission d'information sur la réforme du droit des sociétés créée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, elle a traité en 2003 la question de la gouvernance d'entreprise et rendu un premier rapport intitulé « Gouvernement d'entreprise : liberté, transparence, responsabilité, de l'autorégulation à la loi ». La mission d'information poursuit actuellement ses travaux sur la réforme des procédures collectives. Le garde des sceaux sera attentif aux propositions de la mission parlementaire lorsque celle-ci rendra ses conclusions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39167

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3404

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6682